

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1199

Artikel: Libre circulation des personnes : parlons enfin des avantages

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Parlons enfin des avantages

LE BOOMERANG

«Rendez-vous compte! Notre fille rentre aujourd'hui de Paris où nous lui avons payé une formation dans une école de haute couture. Et elle n'a pas trouvé de travail là-bas parce qu'elle est Suisse». Beat Kappeler, qui rapporte cette indignation d'une bouchère bernoise (*Die Weltwoche*, 8 décembre 1994), rappelle les tracts rouge vif à disposition dans les boucheries avant la votation sur l'EEE avertissant que l'approvisionnement en viande ne serait plus assuré dans l'Espace économique.

(jd) Dans les négociations avec l'Union européenne, la Suisse affiche une position de départ très restrictive sur le dossier de la libre circulation des personnes. Cette stratégie est erronée à double titre: d'une part, comme nous n'obtiendrons pas d'avantages sans accepter les règles du jeu communautaires, nous nous plaçons d'emblée en situation de perdants; d'autre part, la politique actuelle de contingentement de la main-d'œuvre étrangère produit des effets négatifs, aussi bien économiques que politiques.

L'Union européenne l'a fait comprendre à plusieurs reprises: la libre circulation des personnes revêt pour elle une grande importance dans les négociations bilatérales avec la Suisse. Lorsque Berne a fait mine de tergiverser sur ce dossier en prétendant que son mandat n'était pas prêt, elle s'est fait remettre à l'ordre par Bruxelles. Et dès l'ouverture des discussions, l'UE a clairement fait savoir qu'elle ne se contenterait pas d'améliorations seulement qualitatives. Si elle veut obtenir des résultats substantiels dans ce domaine, c'est pour une raison de principe – la libre circulation des personnes constitue l'un des piliers du marché unique – et parce que ses membres méditerranéens y tiennent fermement.

Vers l'impasse

Certes, on dira que la fonction d'une négociation est précisément de rapprocher des points de vue parfois très éloignés, pour aboutir à un résultat qui prend en compte les intérêts des deux parties. C'est oublier deux choses. D'une part, nous sommes demandeurs et un aboutissement positif des négociations est plus important pour la Suisse que pour l'UE. D'autre part, il ne s'agit pas d'un, mais de plusieurs dossiers dont le sort respectif est lié.

Ces conditions particulières – le fameux parallélisme voulu par Bruxelles – font que la stratégie helvétique conduit droit à l'impasse. Ou nos négociateurs tiennent bon et nous n'obtiendrons pas les avantages attendus dans ce secteur (reconnaissance mutuelle des diplômes, libreaccès des Suisses au marché du travail européen) et dans les autres. Ou ils cèdent, et les accords seront reçus ici comme un diktat européen. Déjà aujourd'hui, la presse titre sur les «exigences» de Bruxelles. Comment, dans ces conditions, passer avec succès l'examen référendaire?

Il est donc impératif de réintégrer ce thème dans la politique intérieure. Révisons notre législation, non sous la pression de l'UE, mais de manière autonome, dans l'intérêt bien compris de la Suisse. Car c'est bien de

cela qu'il s'agit: la suppression du statut de saisonnier et du contingentement pour les travailleurs européens ne peut que profiter à la Suisse. Cette démarche autonome n'exclut pas de négocier avec l'UE une période d'adaptation et une clause de sauvegarde telles qu'elles étaient prévues dans l'accord sur l'EEE. Dès maintenant, les partis doivent entrer en campagne pour expliquer les avantages d'une libéralisation, au lieu d'attendre l'arme au pied le résultat des négociations.

Une politique contre-productive

En politique des étrangers, les autorités n'ont cessé de marcher sur des œufs, craignant d'attiser les craintes de la population sans jamais les calmer vraiment. La question des étrangers empoisonne depuis des décennies le climat politique et provoque régulièrement des poussées de démagogie. Les solutions qui prévalent encore aujourd'hui sont économiquement contre-productives.

Officiellement, la Suisse conduit une politique restrictive à l'égard de la main-d'œuvre étrangère, multipliant les statuts (courte durée, saisonnier, annuel, établis, frontaliers) auxquels sont liés des conditions précises et fixant les effectifs.

Si ces restrictions pénalisent les intéressés, elles n'ont d'impact ni sur la croissance de la population étrangère ni sur le malaise d'une partie de l'opinion helvétique. En réalité, sous le couvert d'une politique qui viserait à contenir la population étrangère dans des proportions «raisonnables», le Conseil fédéral conduit une politique économique à courte vue qui sert les intérêts des secteurs les moins productifs de l'économie: l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration, la construction.

En effet, le statut de saisonnier, qui n'autorise qu'un séjour limité dans le temps, alimente en continu le réservoir de main-d'œuvre étrangère. Quatre saisons consécutives donnent droit à un permis annuel, à la possibilité d'occuper un nouvel emploi mieux rémunéré, un processus qui ouvre la porte à de nouveaux saisonniers et qui fait émigrer des travailleurs peu qualifiés, donc guettés par le chômage, dans d'autres secteurs de l'économie.

Pas plus, mais moins d'immigrés

La suppression du statut de saisonnier et la libre circulation des travailleurs européens signifierait non pas plus, mais moins d'immigrés. En effet, cette contrainte obligerait les secteurs les moins productifs à rationaliser pour pallier le manque de main-d'œuvre bon marché et à offrir de meilleurs salaires,

ce qui favoriserait l'embauche des résidents. Par contre, nous pourrions attirer les travailleurs qualifiés dont nous manquons dans certaines branches. En aucun cas cette libéralisation ne provoquerait un afflux massif de personnes à la recherche d'un emploi: depuis l'introduction de la libre circulation dans l'UE, moins de 2% des actifs ont migré.

Cette ouverture ne peut se faire qu'en prenant simultanément les mesures aptes à empêcher le dumping social: force obligatoire aux conventions collectives et contrôle strict des conditions d'embauche. Là aussi le travail législatif devrait commencer sans tarder. ■

Un siècle d'immigration

(jd) La Suisse est un pays d'immigration depuis un peu plus d'un siècle seulement. En effet, jusqu'en 1885, les Suisses émigrent en plus grand nombre que les étrangers s'installent. A cette époque, les Allemands constituent le gros de la population étrangère (40%), surtout des intellectuels et des représentants des classes supérieures, suivis des Italiens (37%), qui vont contribuer à l'édification de la Suisse industrielle. Les frontières sont perméables, on entre et on sort à sa guise. La naturalisation est accordée après un séjour de deux ans seulement.

Tout change avec la révolution des soviets en Russie. Le 21 novembre 1917, deux semaines après la prise du pouvoir par Lénine, les frontières se ferment, le visa devient obligatoire. Il faut six ans pour obtenir le passeport suisse, à condition de s'être adapté à la vie publique helvétique. Ce n'est donc pas un seuil quantitatif qui produit le sentiment d'être envahi par les étrangers. En 1910, ces derniers représentent 15% de la population résidente, en 1920 10%, alors qu'est déposée la première initiative limitant la population étrangère, en 1930 8,7% et en 1941, lorsque «la barque est pleine», 5,2%.

Après-guerre, la Suisse invente les différents statuts et le contingentement, censés mettre sous contrôle l'immigration. En 1960, la population étrangère atteint 10% et l'on note les prémisses du mouvement xénophobe, qui culminera en 1974 (17% de population étrangère), avec l'initiative Schwarzenbach. La crise économique de 1973-1974 reconduit chez eux plus de 200 000 travailleurs étrangers, mais dès 1988, la barre du million, dépassée en 1974, est à nouveau atteinte. En 1994, la proportion de la population étrangère monte à 18,4%; une nouvelle initiative populaire est déposée (fin 94, elle sera de 18,6%).

REPÈRES

Voir *Dehors! De la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés 1896-1986*, V. Bory, Ed. P.M. Favre, 1987, pour un éclairage sur l'histoire de l'immigration et les sources contemporaines de la xénophobie.

DEUX TABLES RONDES

Réformer l'Etat

le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, Atag Ernst & Young Consulting ainsi que *Domaine Public* organisent deux tables rondes sur le thème *Tirer profit de la crise pour un renouveau de l'Etat*.

A Genève, le mardi 31 janvier à 18h

Attention, vu l'affluence, ce n'est pas à l'Hôtel Métropole, comme mentionné précédemment, que le débat aura lieu, mais:

au Centre interprofessionnel
98, Rue de Saint-Jean.

Avec:

Olivier Vodoz, conseiller d'Etat du canton de Genève, Département des finances
Bruno Muller, responsable du projet «Une nouvelle administration pour la Ville de Berne»

Yves Emery, professeur à l'Institut de Hautes études en administration publique de Lausanne

Beat Kappeler, journaliste à *L'Hebdo* et à la *Weltwoche*, ancien secrétaire de l'Union syndicale suisse

Jean-Daniel Delley, rédacteur responsable de *Domaine Public*

Animation: Sabine Estier et Antoine Maurice, *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*.

A Lausanne, le jeudi 2 février à 18 h

à l'Hôtel Lausanne-Palace, Salon Richemont

Avec:

Claude Ruey, conseiller d'Etat du canton de Vaud, Département de l'Intérieur et de la santé publique

Jacques Marsaud (France), Administrateur territorial, Secrétaire général de la Mairie de Saint-Denis, chargé de cours à la Sorbonne et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Dominique Grobéty, partenaire chez Atag Ernst & Young, ancien directeur de l'Office des poursuites et faillites de Genève

Jean-Daniel Delley, rédacteur responsable de *Domaine Public*

Animation: Daniel S. Miéville, Antoine Maurice, *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*. Accueil et apéritif à 17h30.

Inscriptions: *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, Mme Dichy, tél. 022/819 88 88; fax 022/ 819 89 04.

Domaine public, à partir du best seller américain *Reinventing government*, a tiré une brochure que tout le monde s'arrache (si vous ne l'avez pas encore, commandez-la à la rédaction! Prix: douze francs, plus port). ■